

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Opéra de Limoges

Séance du 15 octobre 2025

> Présents

- Ville de Limoges : M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Vice-Président ; M. Vincent JALBY ; Mme Nadine RIVET
- Région Nouvelle-Aquitaine : M. Thibault BERGERON
- DRAC Nouvelle-Aquitaine : Mme Marianne VALKENBURG

> Absents excusés

- Ville de Limoges : M. Émile Roger LOMBERTIE, Président ; M. Michel CUBERTAFOND ; M. Thierry MIGUEL

> Assistant à la séance

- Ville de Limoges : Mme Lydia MOUSNIER
- Opéra de Limoges : M. Alain MERCIER, Directeur général ; M. Nicolas FAYE, Directeur général adjoint ; Mme Françoise TRAPINAUD Directrice administrative

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE préside la séance

DELIBERATION N°2025.34

Contrat de coproduction et conventions de résidences de création

> Contrat de coproduction avec la Compagnie Sous la peau pour le spectacle « Hors Normes »

Dans le cadre de ses missions de soutien à la création chorégraphique, l'Opéra de Limoges a souhaité s'associer à l'association Sous la peau, basée à Limoges, pour la réalisation d'un nouveau spectacle intitulé « Hors Normes », une création sur une idée originale de Claude Brumachon et Benjamin Lamarche, chorégraphie de Claude Brumachon.

Création atypique dans le parcours de Claude Brumachon, elle s'inscrit dans une recherche amorcée avec ses dernières pièces. Il y a là un travail collectif, chacun arrivant avec sa mémoire et ses traces. L'art réside dans l'invention d'une logique pour ce groupe. Imbriquer de manière organique les gestes chargés d'émotions ou contradictoires ou fulgurantes ou osmotiques en se jouant des méthodes.

« Hors Normes » sera la dernière création de la Compagnie Sous la peau. En cela elle tire une révérence élégante. Sans être un adieu elle propose un regard vers l'ailleurs. Prenant sa source dans la liberté, elle casse les manières de faire et d'être. Elle pourrait être sulfureuse, irrévérencieuse, sauvage, fluide et différente. Monter démonter la chorégraphie comme un grand cadavre exquis avec l'unique volonté d'être disponible à ce qui se présente.

L'Opéra de Limoges fera un apport en industrie en mettant son personnel technique à disposition pour la création lumière du spectacle et la réalisation du plan de feu, faisant partie intégrante de la fiche technique.

En tant que producteur délégué l'association Sous la peau prendra en charge l'ensemble des dépenses relatives à la création de ce spectacle.

L'Opéra de Limoges présentera, dans le cadre de sa programmation chorégraphique 2025/2026, le spectacle précité le mercredi 26 novembre 2025 à la MAD - Jean Moulin.

> Convention de coproduction avec So we might as well dance pour le spectacle « Ongoing »

Dans le cadre de ses missions de soutien à la création chorégraphique, l'Opéra de Limoges a souhaité s'associer avec So we might as well dance, basé à Priziac pour la réalisation d'un nouveau spectacle intitulé « Ongoing », une création de la chorégraphe Ola Maciejewska.

Le travail d'Ola Maciejewska s'attache aux frictions entre matérialité et éphémère, le mouvement et ses conditions d'apparition. À la lumière de ces questions, elle produit une lecture critique de l'histoire de la danse. En travaillant sur les convergences entre la danse et les arts visuels, sa série d'œuvres axées sur les danses serpentine inventées par Loie Fuller engage le spectateur à une réflexion sur la métamorphose, le monde naturel, et la nature hybride de l'incarnation. La nouvelle pièce chorégraphique d'Ola Maciejewska, Ongoing, poursuit son engagement personnel pour les danses serpentine. Cette création pour 5 danseurs, ouvre un nouveau cycle de réflexion.

L'Opéra de Limoges fera un apport en industrie en mettant son personnel à disposition pour la fabrication de cinq costumes de la production. So we might as well dance, prendra en charge le coût des fournitures.

En tant que producteur délégué So we might as well dance prendra en charge l'ensemble des dépenses relatives à la création de ce spectacle.

Je vous propose d'autoriser le Président de la régie personnalisée, ou à défaut le Vice-Président et le Directeur général, à signer les conventions qui interviendront entre l'Opéra de Limoges et ces deux compagnies ainsi que tous les avenants et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

ADOpte A L'UNANIMITE

